



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

08726 — F

Distr. LIMITEE
UNIDO/EX. 73
19 février 1979

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

RAPPORT DU GROUPE DE
TRAVAIL OIT/UNESCO/ONUDI SUR
LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE
INDUSTRIELLE +

+ Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une
mise au point rédactionnelle.

id. 79-1006

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. Introduction	1
II. Groupe de travail OIT/UNESCO/ONUDI	1
III. Approche et activités du Secrétariat de l'ONUDI	3
IV. Résumé des conclusions	3

Annexe: Groupe de travail intersecrétariats
sur la formation de la main-d'oeuvre
industrielle - Rapport final.

RAPPORT COMMUN SUR LA FORMATION
DE LA
MAIN-D'OEUVRE INDUSTRIELLE

I. Introduction

1 Les consultations sectorielles qui se sont tenues jusqu'ici, dans le cadre du système de consultations de l'ONUDI ont mis en évidence que le problème de la formation de la main-d'oeuvre industrielle est d'une importance vitale pour le processus d'industrialisation et pour le transfert des techniques des pays développés vers les pays en développement. S'ils veulent atteindre les objectifs arrêtés à Lima, les pays en développement doivent disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée suffisamment nombreuse et compétente pour recevoir, assimiler, utiliser efficacement et mettre en valeur les techniques et le savoir-faire dont dépend le développement industriel. Aussi faut-il en particulier faire le meilleur usage possible des moyens de formation existant dans les pays en développement et dans les pays développés 1/.

2. Par conséquent, le Conseil du développement industriel a assigné, à sa douzième session, le mandat suivant au Secrétariat de l'ONUDI:

"L'ONUDI créera un groupe de travail intersecrétariats, avec la collaboration de l'UNESCO et de l'OIT, en vue d'étudier les possibilités d'utiliser au maximum les moyens de formation de la main-d'oeuvre industrielle existant dans les pays développés et dans les pays en développement, et d'examiner le potentiel d'expansion de ces moyens de formation par rapport aux besoins des pays en développement. Le Directeur exécutif de l'ONUDI fera rapport au Conseil à sa treizième session sur les conclusions des travaux du groupe de travail, en vue de recommander au Conseil, le cas échéant, la convocation d'une réunion de consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle." 2/

II. Groupe de travail OIT/UNESCO/ONUDI 3/

3. Conformément au mandat assigné au secrétariat de l'ONUDI et en réponse à une invitation de l'ONUDI, l'OIT et l'UNESCO

1/ Se reporter également au document ID/B/204, §§ 119 à 124, 31 mars 1978.

2/ ID/B/212, § 169 (a), 6 juin 1978.

ont approuvé la création de ce groupe de travail. Au titre des travaux préparatoires des fonctionnaires de l'ONUDI ont fait des visites aux secrétariats respectifs de ces organisations pour examiner la nature même du problème, tel que le conçoit l'ONUDI, et pour passer en revue les documents existants sur les aspects qualitatifs de la formation de la main-d'oeuvre industrielle et en particulier sur les dispositions à prendre à cette fin en matière de coopération sur le plan international; des renseignements ont été recueillis auprès de certains pays développés et pays en développement au sujet du type et de la portée des moyens de formation mis à la disposition de l'industrie.

Par la suite, le groupe de travail s'est réuni à Vienne les 30 novembre et 1er décembre 1978 pour examiner un document d'information établi par l'ONUDI et pour définir les questions qui méritent d'être examinées plus avant lors d'une réunion de consultation éventuelle.

4. Le groupe de travail a admis d'un commun accord que le problème relatif à la formation de la main-d'oeuvre industrielle était vital pour le processus d'industrialisation dans son ensemble et qu'il fallait l'aborder et le résoudre si l'on voulait atteindre les objectifs fixés à Lima. De l'avis général des participants, une réunion de consultation - si le Conseil du développement industriel en approuvait l'organisation - pourrait apporter une contribution importante à la solution de ce problème. Au cours de la réunion, les questions ci-après ont été retenues aux fins d'examen par une éventuelle réunion de consultation:

- I. Possibilités d'utiliser les institutions de formation existant dans les pays développés;
- II. Possibilités d'utiliser les institutions de formation existant dans les pays en développement.
- III. Possibilités de coopération entre pays en développement dans le domaine de la formation.
- IV. Possibilités d'améliorer les arrangements contractuels

3/ Annexe 1: Groupe de travail intersecrétariats sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle - Rapport final.

de coopération (assistance) dans le domaine de la formation de main-d'oeuvre industrielle.

III. Approche et activités du Secrétariat de l'ONUDI

5. L'approche adoptée consiste à appeler l'attention sur les caractéristiques qualitatives des moyens de formation existant dans les pays industrialisés et dans les pays en développement et non pas uniquement sur les aspects quantitatifs, dont l'étude, en dépit de sa grande importance, revêt une urgence moindre, les méthodes actuellement employées étant considérées comme insuffisantes par les spécialistes des prévisions relatives à la main-d'oeuvre. Malgré leur intérêt fondamental, les incidences financières de la formation de la main-d'oeuvre industrielle sont elles aussi au deuxième rang des priorités, car on estime que le manque d'accords appropriés et efficaces constitue en ce moment le problème principal.

6. Durant le laps de temps relativement court dont on disposait, on s'est attaché à établir un document exposant les différentes thèses en présence plutôt qu'un rapport complet et détaillé à ce sujet, rapport qui ne pourra être rédigé que si le Conseil du développement industriel autorise la convocation d'une réunion de consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle. Les recherches menées jusqu'à présent ont eu pour but de recenser les moyens de formation existant dans certains pays en développement et pays développés.

IV. Résumé des conclusions

7. Dans le domaine de la coopération industrielle internationale, la formation de la main-d'oeuvre devrait jouer un rôle plus important que le financement industriel ou la technologie pour l'industrialisation des pays en développement. Des ressources financières sont certes nécessaires à l'achat des techniques et du matériel requis, mais la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée est une condition indispensable, faute de quoi les pays en développement ne peuvent ni réellement assimiler le savoir-faire ni mettre au point les techniques qui leur permettent d'assurer à l'avenir la croissance soutenue du secteur industriel.

8. Les études en reprises ont révélé un manque considérable d'informations relatives aux moyens de formation existant dans les pays développés ou les pays en développement et à leur niveau qualitatif 1/. De nombreuses raisons expliquent cet état de choses: par exemple, la formation dont la nécessité a trop souvent été simplement oubliée dans le processus de planification n'a été organisée que pour répondre à des besoins spécifiques, au fur et à mesure que ceux-ci se manifestaient; les planificateurs ne sont d'ailleurs pas d'accord sur la question de savoir en quoi consiste ou devrait consister la formation. Il est essentiel, surtout si l'on veut atteindre les objectifs arrêtés à Lima, d'aborder en priorité et sans tarder le problème que pose la nécessité de constituer une main-d'oeuvre qualifiée.

9. Bien que l'on ne possède pas de preuves statistiques, on n'en croit pas moins que les activités de formation menées dans le cadre de la coopération Nord-Sud entre entreprises industrielles sont probablement plus importantes que celles qui sont organisées par le biais de programmes multilatéraux ou bilatéraux; d'où l'intérêt que l'on porte aux possibilités d'améliorer les arrangements contractuels et à la nécessité de mettre à profit le potentiel des petites et moyennes entreprises des pays développés, qui ne participent généralement pas aux activités de coopération industrielle à l'échelon international.

10. Les pays en développement doivent redoubler d'efforts pour établir un rapport plus étroit entre l'enseignement de type classique et les besoins particuliers de l'industrie. Par ailleurs, il faut s'efforcer d'aider les entreprises des pays en développement à créer leurs propres programmes de formation en cours d'emploi. Les entreprises ont réellement besoin d'aide pour élaborer un programme de formation, établir les manuels correspondants,

1/ Dans le cadre de la Convention de Lomé, on a jugé nécessaire de recenser, compte-tenu des besoins indiqués par les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), les possibilités de formation industrielle et de recherche appliquées existant dans les Etats de la Communauté économique européenne (CEE) et dans les pays associés, de réunir des informations et de formuler des recommandations à ce sujet. Le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) a créé un fonds pour financer la formation de ressortissants de pays en développement dans des pays membres du CAEM.

recruter des agents chargés de la formation et assurer leur perfectionnement. Les pays en développement ne bénéficient que rarement d'une assistance dans ce domaine alors que ce genre de formation peut être stimulé par la coopération au niveau des entreprises. Bref, il faudrait aider l'industrie à prendre elle-même l'initiative de former de la main-d'oeuvre industrielle afin d'améliorer l'efficacité des institutions existantes et ne créer ou n'agrandir qu'en cas de besoin des établissements de formation de type classique. Pour ce qui est en particulier des quatre questions définies par le groupe de travail, on trouvera dans les paragraphes ci-après le résumé des conclusions qui se dégagent des recherches entreprises jusqu'ici :

1. Possibilités d'utiliser les institutions de formation existant dans les pays développés

11. Les membres du groupe de travail ont estimé d'un commun accord que dans un proche avenir une partie importante de la formation devra être assurée dans les pays développés et qu'il est possible de mieux utiliser les moyens de formation existant et de les développer. Il a été constaté que les possibilités actuelles pourraient être mieux utilisées si l'on disposait, au niveau des pouvoirs publics, de l'appui et de l'organisation voulus, étant donné que l'amélioration des mécanismes de coopération serait conforme à l'intérêt économique des pays développés et des pays en développement. Il serait possible de tirer un meilleur parti des moyens existants si l'on accordait une plus grande importance à la formation en cours d'emploi et à des méthodes de formation analogues que pourraient appliquer les institutions des pays développés.

12. Les problèmes retenus en vue d'un examen plus approfondi se rapportent surtout aux domaines suivants :

a) Mesure dans laquelle on peut adapter les moyens de formation des pays développés aux conditions socio-économiques et culturelles des pays en développement pour améliorer ainsi la qualité de la formation dispensée;

b) Possibilité d'intensifier la coordination au niveau des institutions publiques s'occupant de la formation de la main-d'oeuvre industrielle et d'obtenir notamment une garantie et des assurances en ce qui concerne les contrats de formation;

c) Mesure dans laquelle il est possible de tirer parti du potentiel de formation des petites et moyennes entreprises;

d) Mesure dans laquelle les entreprises industrielles des pays développés peuvent aider les entreprises des pays en développement à accéder aux techniques plus complexes et plus sophistiquées, en ce qui concerne le personnel technique de niveau supérieur.

13. Pour ce qui est des entreprises industrielles des pays développés, on pourrait accroître l'efficacité de leur contribution en leur apportant un appui:

a) Financier, pour rémunérer le détachement de collaborateurs pour des programmes extérieurs de formation;

b) Pédagogique, pour aider l'entreprise même et son homologue du pays en développement à donner une présentation systématique de ses connaissances théoriques et pratiques et à faciliter leur transfert aux stagiaires du Tiers monde;

c) Institutionnel, pour surmonter les obstacles administratifs qui entravent l'accès des pays en développement aux moyens de formation qu'offrent les entreprises des pays développés.

2. Possibilités d'utiliser les moyens de formation existant dans les pays en développement

14. Compte tenu de l'expérience passée, les membres du groupe de travail ont admis d'un commun accord la possibilité de faire un meilleur usage des moyens de formation existant dans le Tiers monde et la nécessité de créer des installations supplémentaires. A cet égard, il faudrait étudier plus avant les questions suivantes:

a) Moyens d'établir un rapport étroit entre l'enseignement de type classique et les besoins de formation de l'industrie;

b) Détermination des meilleurs moyens d'assurer la formation de la main-d'oeuvre industrielle, le cas échéant sur place;

c) Efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics pour encourager les entreprises industrielles à investir dans la formation de main-d'oeuvre et pour réglementer la coopération industrielle de manière à assurer le transfert réel des techniques.

3. Possibilités pour les pays en développement de coopérer dans le domaine de la formation

15. Les membres du groupe de travail se sont accordés pour estimer qu'une coopération entre pays en développement en matière de formation offre des avantages mutuels non négligeables. Les possibilités existantes sont considérables dans la mesure où certains pays en développement atteignent un niveau de développement qui leur permet d'assurer la formation d'une main-d'oeuvre venant d'autres pays en développement. La création de centres régionaux de développement, qui recensent les programmes de formation appropriés dans la région, a également favorisé cette coopération. Depuis peu la coopération, bilatérale ou multilatérale, dans le domaine de la formation ne cesse de s'intensifier et il est désormais possible de définir quelques uns des principaux problèmes rencontrés, qui résultent:

a) D'attitudes qui font obstacle à l'acceptation de main-d'oeuvre formée dans d'autres pays en développement;

b) De la réticence des institutions de pays en développement à accepter des experts étrangers originaires d'autres pays en développement;

c) Des difficultés dues à l'insuffisance des locaux et du matériel de formation, à certaines attitudes, aux problèmes d'adaptation, etc. qui font obstacle à l'admission de stagiaires étrangers par les institutions de formation des pays d'accueil;

d) De la nécessité de fournir davantage d'informations sur les moyens de formation existant au niveau régional.

16. Il serait donc souhaitable qu'une réunion de consultation étudie cette question de manière approfondie en diffusant des informations et en suggérant des moyens de surmonter les obstacles qui s'opposent à une meilleure utilisation des possibilités existantes. Cette tâche devrait être abordée dans le cadre du Plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue à Buenos Aires en septembre 1978.

4. Possibilités d'améliorer les arrangements contractuels en vue de la formation de la main-d'oeuvre industrielle

17. Le Groupe de travail a estimé qu'il fallait étudier le processus global de négociation et d'application des arrangements contractuels, les possibilités d'amélioration étant considérables. Par ailleurs les entreprises industrielles apportent probablement une contribution plus importante à la formation de la main-d'oeuvre industrielle que les programmes multilatéraux ou bilatéraux. Cependant les contrats de coopération industrielle ne traitent généralement les questions de formation que d'une manière superficielle sans stipuler clairement les droits et obligations de chacune des parties; il en résulte un certain mécontentement et un gaspillage considérable de ressources.

18. Les recherches ont essentiellement porté sur l'élaboration, la conclusion et l'exécution d'un contrat de formation; c'est la première de ces phases qui doit retenir la plus grande attention si l'on veut assurer une formation satisfaisante. Les principaux problèmes définis à cet égard sont les suivants:

a) Le rapport qui existe entre les besoins réels et les besoins tels qu'ils sont perçus et présentés par les pays en développement;

b) La possibilité de déterminer si le partenaire offrant un contrat est en mesure de satisfaire les besoins de formation, et

c) Le choix des méthodes de formation.

19. Il est également important de rechercher les moyens éventuels d'améliorer les dispositions contractuelles, par exemple:

- a) en mettant des renseignements à la disposition d'éventuels partenaires;
- b) en fournissant des services consultatifs et une assistance technique;
- c) en fournissant un appui financier direct; et
- d) en adoptant une politique officielle dans les pays développés et dans les pays en développement.

Annexe 1

GRUPE DE TRAVAIL INTERSECRETARIATS SUR LA FORMATION
DE LA
MAIN-D'OEUVRE INDUSTRIELLE

Vienne, 30 novembre - 1er décembre 1978

RAPPORT FINAL

1. Introduction

Les réunions consacrées à différents secteurs, qui ont eu lieu jusqu'à présent dans le cadre du système de consultations de l'ONUDI ont mis en évidence que le problème de la formation de la main-d'oeuvre industrielle est d'une importance vitale pour le processus d'industrialisation et pour le transfert des techniques des pays développés vers les pays en développement. Pour atteindre l'objectif arrêté à Lima, les pays en développement doivent disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée suffisamment nombreuse et compétente pour recevoir, assimiler et utiliser efficacement les connaissances et procédés techniques dont dépend le développement industriel. Aussi faut-il faire le meilleur usage possible des moyens de formation existant dans les pays en développement et dans les pays développés.

Par conséquent, à sa douzième session, le Conseil du développement industriel a assigné au Secrétariat de l'ONUDI le mandat suivant:

"L'ONUDI créera un groupe de travail intersecrétariats, avec la collaboration de l'UNESCO et de l'OIT, en vue d'étudier les possibilités d'utiliser au maximum les moyens de formation de la main-d'oeuvre industrielle existant dans les pays développés et dans les pays en développement, et d'examiner le potentiel d'expansion de ces moyens de formation par rapport aux besoins des pays en développement. Le Directeur exécutif de l'ONUDI fera rapport au Conseil à sa treizième session sur les conclusions des travaux du groupe de travail, en vue de recommander au Conseil, le cas échéant, la convocation d'une réunion de consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle;"

II. Résumé et conclusions

H. Hacini et M. Dee ont présidé la réunion le 30 novembre et le 1er décembre respectivement. Après un bref exposé de M. Hacini sur le programme de consultations de l'ONUDI, M. de Faria a donné un aperçu du document d'information de l'ONUDI 2/qui avait été distribué aux participants avant la réunion et a proposé que le groupe de travail aborde les sujets ci-après dans l'ordre suivant:

QUESTIONS A EXAMINER:

1. Possibilités d'utiliser les moyens de formation existant dans les pays développés;
2. Possibilités d'utiliser les moyens de formation existant dans les pays en développement et d'en créer de nouveaux;
3. Possibilités de coopération entre pays en développement dans le domaine de la formation;
4. Nécessité d'améliorer les arrangements contractuels de coopération/ ou d'assistance dans le domaine de la formation industrielle.

Deux sujets intéressant l'ensemble des questions ci-dessus ont été examinés:

i) Il a été estimé d'un accord commun qu'il ne fallait pas oublier la distinction à faire entre l'enseignement et la formation et les délibérations ont essentiellement porté sur la formation.

ii) Les participants ont dégagé des aspects quantitatifs et qualitatifs du problème. Etant donné qu'on ne dispose pas encore de méthodes appropriées pour examiner les aspects quantitatifs, la réunion de consultation devrait se limiter à examiner surtout des aspects qualitatifs.

1/ ID/B/212, par. 169 a)

2/ "Problems in the training of industrial manpower."

Les participants ont admis d'un commun accord que le problème de la formation de main-d'oeuvre industrielle était vital pour le processus d'industrialisation dans son ensemble et qu'il fallait l'aborder et le résoudre si l'on voulait atteindre les objectifs fixés à Lima. Une réunion de consultation - si sa tenue était approuvée par le Conseil du développement industriel - pourrait apporter une contribution importante à la solution de ce problème. Au cours de l'examen des points du jour, il s'est dégagé un consensus sur les points suivants:

Question N^o 1: "Possibilités d'utiliser les moyens de formation existant dans les pays développés"

Il a été estimé d'un commun accord que i) la formation devrait être en partie assurée dans les pays développés et ii) que l'on pourrait faire un usage meilleur et plus large des moyens existants. A ce propos, il a été estimé que la réunion de consultation pourrait examiner les points suivants:

- a) Quels sont les moyens existants et quel est le cadre administratif de leur utilisation?
- b) Dans quelle mesure et de quelle manière peuvent-ils être utilisés par les stagiaires originaires des pays en développement?
- c) Quels sont les obstacles qui entravent une meilleure utilisation des moyens existants (que faut-il faire pour surmonter ces obstacles et qui doit prendre les mesures requises?)?
- d) Que peut on (devrait-on) faire pour adapter davantage ces moyens de formation aux besoins des stagiaires originaires de pays en développement?

Question N^o 2: "Possibilités d'utiliser les moyens de formation existant dans les pays en développement"

Il a été estimé d'un commun accord qu'il était possible de mieux utiliser les moyens existants et qu'il faudrait en créer des nouveaux. L'importance relative des différents systèmes d'enseignement et de formation existants est aussi, de l'avis général l'un des principaux points dont il faut tenir compte. Les participants ont estimé qu'en abordant cette question générale, la réunion de consultation pourrait examiner les points suivants:

- a) Question de savoir si les moyens de formation existants sont appropriés et suffisants;
- b) Nécessité de créer des moyens de formation supplémentaires;
- c) Genre de formation que l'on peut ou devrait organiser dans les pays en développement; à cet égard, il convient de tenir compte des facteurs suivants:
 - i) Nombre de sortants des systèmes d'enseignement existants dans les pays;
 - ii) Possibilités de formation dans le cadre de l'infrastructure industrielle existante;
 - iii) Nombre et catégories de personnes à former;
 - iv) Coût de la formation dans le pays même par rapport au coût de la formation à l'étranger dans des pays en développement plus avancés ou dans des pays industrialisés;
 - v) Considérations relatives aux différentes variantes technologiques existantes;
 - vi) Besoin d'assistance intérieure et extérieure et possibilité d'obtenir cette assistance;
 - vii) Considérations d'ordre social et politique.
- d) Rapports existant entre la formation, l'emploi et les plans et politiques de développement;
- e) Coordination avec les services publics, les institutions de formation et les organisations industrielles et au sein de ces organismes. Propositions visant à améliorer la coordination et à surmonter les obstacles.

Question N^o 3: "Possibilités de coopération entre pays en développement dans le domaine de la formation"

Il a été estimé d'un commun accord que la coopération entre pays en développement offrait de vastes possibilités, et qu'il faudrait étudier avec soin et résoudre les problèmes pratiques qu'implique la mise en application de ce concept. A cet égard,

on a proposé d'étudier et de faire connaître des cas de coopération technique entre pays en développement qui se sont soldés par une réussite ou par un échec.

Question N° 4: "Possibilités d'améliorer les arrangements contractuels de coopération ou d'assistance dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre industrielle"

Il a été estimé d'un commun accord qu'il fallait étudier le processus global de négociation et d'application d'arrangements contractuels visant à satisfaire les besoins de formation industrielle. Dans l'intérêt des deux cocontractants, il faut tenir compte des facteurs suivants:

- a) Définition précise des besoins de formation à satisfaire;
- b) Evaluation de l'aptitude du titulaire du contrat à répondre aux besoins tels qu'ils ont été définis;
- c) Définition plus précise des responsabilités de chacune des parties au contrat;
- d) Aptitude des deux parties à superviser et à contrôler l'application du contrat.

A la séance du 1er décembre, les participants ont en outre décidé que les problèmes supplémentaires énoncés ci-après devraient être mentionnés dans le rapport que le Directeur exécutif présentera au Conseil du développement industriel à ce sujet, mais qu'ils ne devraient pas nécessairement être abordés séparément lors de la réunion de consultation, si la convocation d'une telle réunion est approuvée par le Conseil du développement industriel.

i) Ecart entre l'offre prévisible de main-d'oeuvre et la demande de l'industrie, et les conséquences de cet écart pour la formation;

ii) Problème des communications entre les utilisateurs, qui tendent à raisonner en termes d'emplois à occuper et les établissements de formation qui pensent en termes de stages et

programmes de formation. Cette absence de langage commun est encore aggravée par le fait que les besoins réels peuvent différer des besoins exprimés et varier d'un niveau à l'autre - entreprise, secteur ou pays. Il s'y ajoute encore l'influence du niveau du développement économique du pays, des choix technologiques et du degré d'autonomie.

Il a en outre été convenu que les questions de besoins quantitatifs et de financement de la formation sont très importantes, qu'elles doivent être gardées présentes à l'esprit et certainement mentionnées dans le rapport au Conseil du développement industriel. Toutefois la réunion de consultation proposée ne devrait pas examiner de près ces questions. Enfin, il a été estimé que le rôle des organisations internationales ne devrait pas faire l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour car il ne manquerait pas de se dégager des délibérations de la réunion de consultation.

À la fin de la réunion, M. Versluis a promis d'envoyer aux intéressés une documentation supplémentaire donnant des exemples illustrant le succès d'arrangements de collaboration conclus entre pays en développement.

M. Goodyear a indiqué qu'à son avis l'UNESCO serait heureuse d'aider l'ONUDI à préparer la réunion de consultation, si la tenue de cette réunion était approuvée par le Conseil.

L'ONUDI a offert de communiquer à l'UNESCO et à l'OIT la version préliminaire du projet de rapport au Conseil du développement industriel, espérant que les services intéressés de ces deux organisations examineront le projet de rapport et feront part à l'ONUDI de leurs observations avant que le rapport ne soit présenté au Conseil du développement industriel.


LISTE DES PARTICIPANTS

UNESCO: M. A. Goodyear, Chef de la Section de la formation des ingénieurs

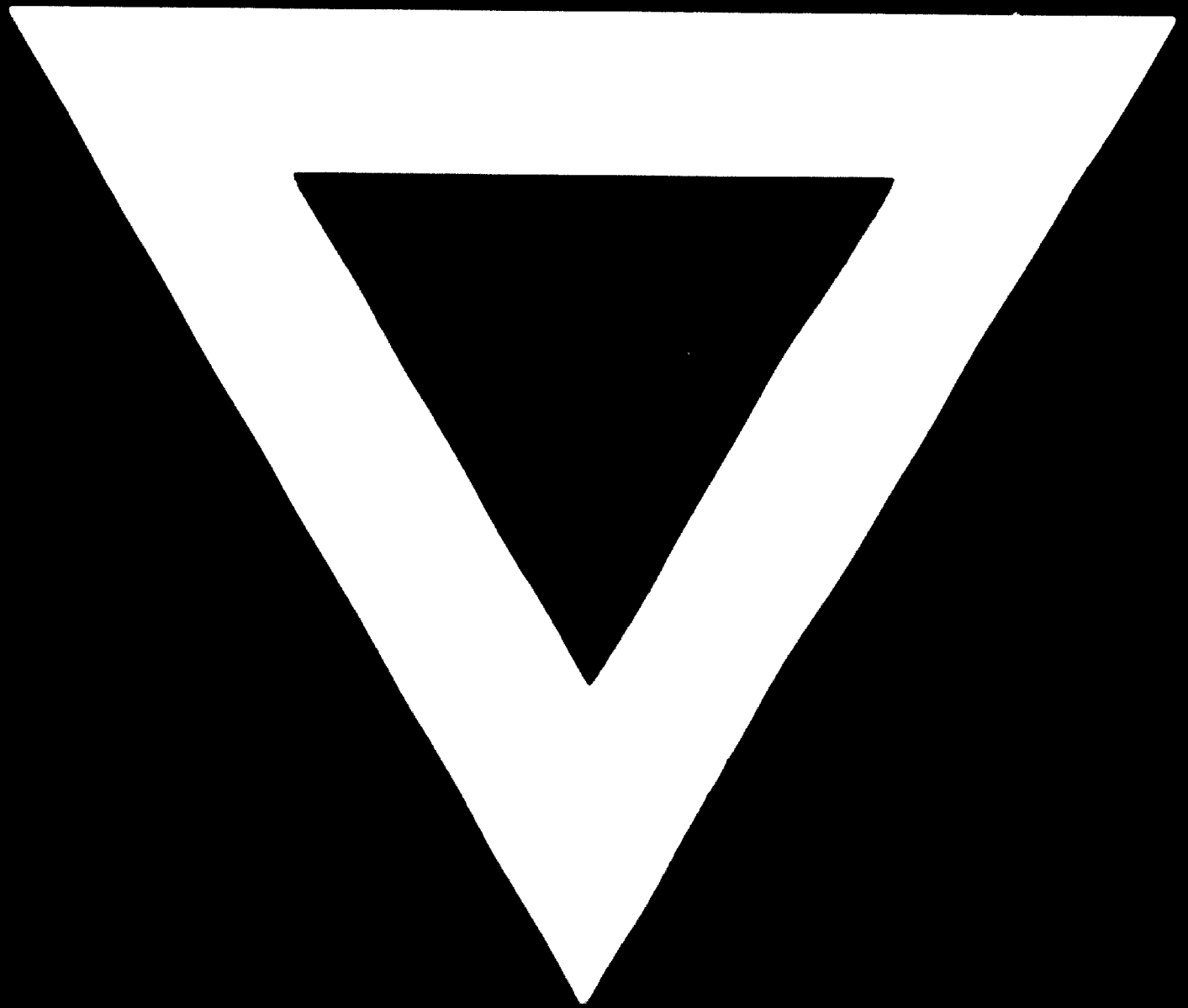
OIT: M. G. Versluis, Service des politiques de formation

Consultant de l'ONUDI: M. H. Grenié, Centre d'études supérieures industrielles (CESI)

ONUDI: M. A. Hacini, Chef de la Section des négociations.
M. J. Angelov, Section des études par régions et par pays.
M. J. P. Dee, Section de la formation.
M. A. de Faria, Section des négociations.
Mme L. Maseus, Section des négociations.
M. A. W. Sissingh, Chef par intérim de la Section de la formation.



B - 82



80.02.04